

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**20007096900114**

**RASPE**

**POSTE COMPTABLE :**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M49**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET RASPE**

**ANNEE 2025**

**SOMMAIRE**

Pages	
	I. Informations générales
	Modalités de vote du compte administratif
	II. Présentation générale du compte administratif
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
	III. Vote du compte administratif
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
A3.2 - Etalement des provisions	X	
A4.1 - Equilibre des opérations financières	X	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
A6 - Etat des charges transférées	X	
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
B1.3 - Subventions versées dans le cadre de vote du budget	X	
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - Autres éléments d'informations		X
C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
D - Arrêté et signatures		X
D - Arrêté et signatures	X	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
    - avec (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 257 723,34	757 101,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		500 622,34
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		1 257 723,34	1 257 723,34

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	1 464 522,25	1 082 132,89
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		37 620,20
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		344 769,16
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		1 464 522,25	1 464 522,25

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 722 245,59</b>	<b>2 722 245,59</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elle ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	332 471,00		353 760,00	353 760,00	353 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00		145 350,00	145 350,00	145 350,00
014	Atténuations de produits	75 532,00		80 900,00	80 900,00	80 900,00
65	Autres charges de gestion courante	16 800,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>564 803,00</b>	<b>0,00</b>	<b>582 010,00</b>	<b>582 010,00</b>	<b>582 010,00</b>
66	Charges financières	17 850,33		18 708,00	18 708,00	18 708,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.	5 942,00		4 872,45	4 872,45	4 872,45
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>598 595,33</b>	<b>0,00</b>	<b>615 590,45</b>	<b>615 590,45</b>	<b>615 590,45</b>
023	Virement à la section d'investissement (	774 370,59		449 176,89	449 176,89	449 176,89
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	194 168,18		192 956,00	192 956,00	192 956,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>968 538,77</b>	<b>0,00</b>	<b>642 132,89</b>	<b>642 132,89</b>	<b>642 132,89</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 567 134,10</b>	<b>0,00</b>	<b>1 257 723,34</b>	<b>1 257 723,34</b>	<b>1 257 723,34</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 257 723,34</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	558 271,03		569 500,00	569 500,00	569 500,00
73	Impôts et taxes					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	83 456,44		132 650,00	132 650,00	132 650,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>641 727,47</b>	<b>0,00</b>	<b>702 150,00</b>	<b>702 150,00</b>	<b>702 150,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			100,00	100,00	100,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>641 727,47</b>	<b>0,00</b>	<b>702 250,00</b>	<b>702 250,00</b>	<b>702 250,00</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	52 563,65		54 851,00	54 851,00	54 851,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>52 563,65</b>	<b>0,00</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>694 291,12</b>	<b>0,00</b>	<b>757 101,00</b>	<b>757 101,00</b>	<b>757 101,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>500 622,34</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 257 723,34</b>
---	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>587 281,89</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capita de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	--

(1) Solde de l'opération : DE 023 + DE 042 - RE 042

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	174 841,63		180 000,00	180 000,00	180 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 130 079,21		1 170 940,25	1 170 940,25	1 170 940,25
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	5 000,00				
	Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 309 920,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 350 940,25</b>	<b>1 350 940,25</b>	<b>1 350 940,25</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	56 229,08		58 731,00	58 731,00	58 731,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>56 229,08</b>	<b>0,00</b>	<b>58 731,00</b>	<b>58 731,00</b>	<b>58 731,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>1 366 149,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 409 671,25</b>	<b>1 409 671,25</b>	<b>1 409 671,25</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	52 563,65		54 851,00	54 851,00	54 851,00
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>52 563,65</b>	<b>0,00</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 418 713,57</b>	<b>0,00</b>	<b>1 464 522,25</b>	<b>1 464 522,25</b>	<b>1 464 522,25</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					+	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					=	<b>1 464 522,25</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement reçues	150 174,80	37 620,20	90 000,00	90 000,00	127 620,20
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	300 000,00				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>450 174,80</b>	<b>37 620,20</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>127 620,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)					
106	Réserves	43 299,98		350 000,00	350 000,00	350 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>43 299,98</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>493 474,78</b>	<b>37 620,20</b>	<b>440 000,00</b>	<b>440 000,00</b>	<b>477 620,20</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	774 370,59		449 176,85	449 176,85	449 176,85
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	194 168,16		192 956,00	192 956,00	192 956,00
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>968 538,77</b>	<b>0,00</b>	<b>642 132,89</b>	<b>642 132,89</b>	<b>642 132,89</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 462 013,55</b>	<b>37 620,20</b>	<b>1 082 132,89</b>	<b>1 082 132,89</b>	<b>1 119 753,09</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					+	344 769,16
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					=	<b>1 464 522,25</b>

**Pour information :**

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>587 281,89</b>
--	-------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	353 760,00		353 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	145 350,00		145 350,00
014	Atténuations de produits	80 900,00		80 900,00
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		2 000,00
66	Charges financières	18 708,00		18 708,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	4 872,45	192 956,00	197 828,45
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		449 176,89	449 176,89
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>615 590,45</b>	<b>642 132,89</b>	<b>1 257 723,34</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 257 723,34</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		54 851,00	54 851,00
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	58 731,00		58 731,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	180 000,00		180 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 170 940,25		1 170 940,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 409 671,25</b>	<b>54 851,00</b>	<b>1 464 522,25</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 464 522,25</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks (3)			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	569 500,00		569 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Impôts et taxes (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	132 650,00		132 650,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	100,00	54 851,00	54 951,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>702 250,00</b>	<b>54 851,00</b>	<b>757 101,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>500 622,34</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 257 723,34</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	127 620,20		127 620,20
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		192 956,00	192 956,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)			
39	Dépréciations des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
491	Dépréciations des comptes de clients			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		449 176,89	449 176,89
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>127 620,20</b>	<b>642 132,89</b>	<b>769 753,09</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>344 769,16</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>350 000,00</b>
------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 464 522,25</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>332 471,00</b>	<b>353 760,00</b>	<b>353 760,00</b>
605	Achats d'eau	6 921,00	10 100,00	10 100,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,..	30 000,00	40 000,00	40 000,00
6062	Produits de traitement	9 000,00	5 000,00	5 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipemen	12 000,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6071	Compteurs	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6078	Autres marchandises	7 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	2 000,00	2 000,00
61523	Réseaux	175 000,00	200 000,00	200 000,00
61528	Autres	35 000,00	25 000,00	25 000,00
61551	Matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	9 000,00	8 000,00	8 000,00
6226	Honoraires	5 000,00		
6237	Publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00		
6256	Missions	500,00		
6257	Réceptions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	750,00	1 000,00	1 000,00
62871	à la collectivité de rattachement	5 000,00	4 560,00	4 560,00
6288	Autres	200,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	100,00	100,00	100,00
6356	Redevances pour occupation du domaine p	1 000,00	500,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>140 000,00</b>	<b>145 350,00</b>	<b>145 350,00</b>
6215	Personnel affecté par collectivité de rattac	140 000,00	145 350,00	145 350,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>75 532,00</b>	<b>80 900,00</b>	<b>80 900,00</b>
701249	Revers. ag. eau redev. pollution d'origine d	62 964,00	67 900,00	67 900,00
706129	Revers. ag. eau redev. modernisation rése	12 568,00	13 000,00	13 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>16 800,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
6542	Créances éteintes	14 800,00		
6588	Autres charges diverses de gestion courant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>17 850,33</b>	<b>13 730,00</b>	<b>13 730,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 539,85	13 730,00	13 730,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE ICNE de l'exercice N	3 310,48		
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépréc. &amp;</b>	<b>5 942,00</b>	<b>4 872,45</b>	<b>4 872,45</b>
6815	Dot.aux prov. pour risques& charges d'expl	5 942,00	4 872,45	4 872,45
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilées</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>			
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>598 595,33</b>	<b>610 612,45</b>	<b>610 612,45</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>774 370,59</b>	<b>449 176,89</b>	<b>449 176,89</b>

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	194 168,18	192 956,00	192 956,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co	194 168,18	192 956,00	192 956,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>968 538,77</b>	<b>642 132,89</b>	<b>642 132,89</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>1 567 134,10</b>	<b>1 252 745,34</b>	<b>1 252 745,34</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0,00</b>
------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 252 745,34</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>			
<b>70</b>	<b>Vente de produits finis, prestations de s</b>	<b>558 271,03</b>	<b>569 500,00</b>	<b>569 500,00</b>
70111	Ventes d'eau aux abonnés	355 772,86	456 500,00	456 500,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domest	77 949,69		
70128	Autres taxes et redevances	8 017,68		
704	Travaux	42 000,00	36 000,00	36 000,00
7064	Locations de compteurs	74 530,80	77 000,00	77 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>			
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>			
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>83 456,44</b>	<b>132 650,00</b>	<b>132 650,00</b>
757	Redevances versées par fermiers & conce	55 456,44	104 650,00	104 650,00
7588	Autres	28 000,00	28 000,00	28 000,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
778	Autres produits exceptionnels		100,00	100,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements, dépréc. &amp; p</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>641 727,47</b>	<b>702 250,00</b>	<b>702 250,00</b>

<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>52 563,65</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r	52 563,65	54 851,00	54 851,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>52 563,65</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>

<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>694 291,12</b>	<b>757 101,00</b>	<b>757 101,00</b>
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

		+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>500 622,34</b>
		=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>1 257 723,34</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors op</b>	<b>174 841,63</b>	<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>
2031	Frais d'études	174 841,63	180 000,00	180 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opér</b>	<b>1 130 079,21</b>	<b>1 170 940,25</b>	<b>1 170 940,25</b>
2111	Terrains nus	721 806,94		
2121	Terrains nus		562 763,36	562 763,36
21311	Bâtiments d'exploitation	42 939,10	449 176,89	449 176,89
21531	Réseaux d'adduction d'eau	348 910,17	80 000,00	80 000,00
2154	Matériel industriel	1 423,00		
2157	Agencement et aménagements du mat. et o	15 000,00	79 000,00	79 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opératio</b>	<b>5 000,00</b>		
2315	Installation, matériel et outillage techniques	5 000,00		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 309 920,84</b>	<b>1 350 940,25</b>	<b>1 350 940,25</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>56 229,08</b>	<b>58 731,00</b>	<b>58 731,00</b>
1641	Emprunts en euros	30 159,64	29 900,00	29 900,00
1687	Autres dettes	26 069,44		
16878	Remboursements des autres dettes		28 831,00	28 831,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>56 229,08</b>	<b>58 731,00</b>	<b>58 731,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>1 366 149,92</b>	<b>1 409 671,25</b>	<b>1 409 671,25</b>
<b>040</b>	<b>Opération d'ordre transfert entre section</b>	<b>52 563,65</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>
	<b>Reprise sur autofinancement antérieur</b>	<b>52 563,65</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>
13918	Autres	52 563,65		
139188	des tiers		54 851,00	54 851,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>52 563,65</b>	<b>54 851,00</b>	<b>54 851,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>1 418 713,57</b>	<b>1 464 522,25</b>	<b>1 464 522,25</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				<b>0,00</b>
				+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>1 464 522,25</b>

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>150 174,80</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
13111	Agence de l'eau	137 555,80	90 000,00	90 000,00
1313	Départements	12 619,00		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés (sf 165)</b>	<b>300 000,00</b>		
1641	Emprunts en euros	300 000,00		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sf 204)</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>450 174,80</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>43 299,98</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
1068	Autres réserves	43 299,98	350 000,00	350 000,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>			
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>43 299,98</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>493 474,78</b>	<b>440 000,00</b>	<b>440 000,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnemen</b>	<b>774 370,59</b>	<b>449 176,89</b>	<b>449 176,89</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>194 168,18</b>	<b>192 956,00</b>	<b>192 956,00</b>
28188	Autres	194 168,18	192 956,00	192 956,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>968 538,77</b>	<b>642 132,89</b>	<b>642 132,89</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>968 538,77</b>	<b>642 132,89</b>	<b>642 132,89</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>1 462 013,55</b>	<b>1 082 132,89</b>	<b>1 082 132,89</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				<b>37 620,20</b>
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>344 769,16</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>1 464 522,25</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N°**

**LIBELLE :**

Chap. / Art.	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/2025	Restes à réaliser 2024  (3) (5)	Propositions nouvelles  (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>			a			b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2024	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c	d

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2025	Montant des tirages 2024	Montant des remboursements 2024		Encours restant dû au 01/01/2025
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement</b>						
Néant						
<b>51928 - Autres avances de trésorerie</b>						
Néant						
<b>51931 - Lignes de trésorerie</b>						
Néant						
<b>51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
Néant						
<b>5194 - Billet de trésorerie</b>						
Néant						
<b>5198 - Autres crédits de trésorerie</b>						
Néant						
<b>519 - Crédits de trésorerie (total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
Néant														
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>563 500,00</b>									
1641 Emprunts en euros					563 500,00									
00001967260	CREDIT AGRICOLE	10/01/2024		02/07/2024	300 000,00	F		3,76	3,76	EUR	T	C	N	A-1
00025744077	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE			15/08/2006	24 500,00	F		3,80	3,80	EUR	A	P	N	A-1
72178534406	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE			05/01/2011	75 000,00	F		3,70	3,70	EUR	A	P	N	A-1
72183205978	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE			05/01/2011	150 000,00	F		3,34	3,34	EUR	A	P	N	A-1
72218393267	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE			15/06/2013	14 000,00	F		3,69	3,69	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises														
Néant														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
Néant														
<b>167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)</b>														
Néant														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					<b>537 713,00</b>									
1687 Autres dettes														
16878 Remboursements des autres dettes					537 713,00									
24138	AGENCE DE L EAU			24/08/2024	55 213,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
33743	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			19/06/2021	132 500,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
48108	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE	20/11/2003		14/11/2010	350 000,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	F-6
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>1 101 213,00</b>									

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2025											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
Néant												
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>				<b>380 089,15</b>					<b>29 888,98</b>	<b>13 728,18</b>		<b>4 977,67</b>
1641 Emprunts en euros				380 089,15					29 888,98	13 728,18		4 977,67
00001967260	N			292 488,27	14,50	F		3,76	15 482,58	10 780,62		2 566,92
00025744077	N			1 706,14	0,98	F		3,80	1 706,14	64,83		
72178534406	N			6 258,68	0,99	F		3,70	6 258,68	231,57		
72183205978	N			79 276,82	10,99	F		3,34	6 082,34	2 647,85		2 410,75
72218393267	N			359,24	0,44	F		3,69	359,24	3,31		
1643 Emprunts en devises												
Néant												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
Néant												
<b>167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)</b>												
Néant												
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				<b>225 821,54</b>					<b>28 830,09</b>			
1687 Autres dettes												
16878 Remboursements des autres dettes				225 821,54					28 830,09			
24138	N			52 452,35	18,99	F		0,00	2 760,65			
33743	N			115 035,79	15,99	F		0,00	6 625,00			
48108	N			58 333,40	3,86	F		0,00	19 444,44			
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>605 910,69</b>					<b>58 719,07</b>	<b>13 728,18</b>		<b>4 977,67</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2025											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2025 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
<b>TOTAL (A)</b>														
Barrière simple (B)														
NEANT														
<b>TOTAL (B)</b>														
Option d'échange (C)														
NEANT														
<b>TOTAL (C)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
<b>TOTAL (D)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
<b>TOTAL (E)</b>														
Autres types de structure (F)														
48108	AGENCE DE L EAU ARTOIS	350 000,00	58 333,40	6	18,00									9,63
<b>TOTAL (F)</b>		<b>350 000,00</b>	<b>58 333,40</b>											<b>9,63</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>350 000,00</b>	<b>58 333,40</b>											<b>9,63</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2025 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	---	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2025 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

#### A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
<b>(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nb produits						
	% de l'encours	%	%	%	%	%	%
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2025 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2025	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
Néant													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
Néant													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
Néant													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
Néant									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
Néant									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
Néant									
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 - AUTRES DETTES**

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A2 A3.1 A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
	NEANT	

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2025	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 01/01/2025
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. réglementées et amort. dérogatoires</b>						
NEANT						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A2 A3.1 A3.2</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2025	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	344 769,16	344 769,16
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	37 620,20	37 620,20
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	382 389,36	382 389,36

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	350 000,00	350 000,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	382 389,36	382 389,36
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	694 769,16	694 769,16

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	113 582,00	113 582,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	642 132,89	642 132,89
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	528 550,89	528 550,89

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		113 582,00	113 582,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		58 731,00	58 731,00
1641	Emprunts en euros	29 900,00	29 900,00
16878	Remboursements des autres dettes	28 831,00	28 831,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		54 851,00	54 851,00
139188	<i>des tiers</i>	54 851,00	54 851,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		642 132,89	III 642 132,89
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		642 132,89	642 132,89
28188	<i>Autres</i>	192 956,00	192 956,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	449 176,89	449 176,89

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Service .....

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
Article	Libellé	Montant
	NEANT	

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
Article	Libellé	Montant
	NEANT	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Service .....

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
Article	Libellé	Montant
	NEANT	

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
Article	Libellé	Montant
	NEANT	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A6 A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état.	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A6 A7</b>

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :	Date de délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2025 (2)	Restes à réaliser 2024 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
<b>DEPENSES (a)</b>					
NEANT					
<b>RECETTES (b)</b>					
NEANT					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2025
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
<b>Totaux généraux</b>						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**GARANTIS PAR LA REGIE**

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	I = A + B + C - D <b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	II <b>702 250,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	I/II * 100 <b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de c même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	NEANT				

IV - ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b> <b>ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b> <b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.4</b> <b>B1.5</b> <b>B1.6</b> <b>B1.7</b>

#### B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2026	2027	2028	2029	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

#### B1.5 - ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équip.	Mnt. total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)					
									Part investissement		Part fonct. II	Part finan. III	Total I + II + III	
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I				
NEANT														
SOUS-TOTAL														
TOTAL														

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques

#### B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/2025	Annuité versée au cours de l'exercice
-----------------	------------------------	------------------------	-----------------	-------------	------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b> <b>ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b> <b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.4</b> <b>B1.5</b> <b>B1.6</b> <b>B1.7</b>

8017 Subventions à verser en annuités							
NEANT							
8018 Autres engagements donnés							
* Au profit d'organismes publics							
NEANT							
* Au profit d'organismes privés (1)							
NEANT							
Total							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 01/01/2025" correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2025. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

#### B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2025	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1 B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2025	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2025)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025 (2)	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
NEANT						

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2025	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2025)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025 (2)	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
NEANT						

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT							
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>							
NEANT							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2025	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
NEANT						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

POL : Police

POMP : Sapeurs-pompiers

X : Emplois non cités

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10

326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352)

343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)

333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus

A : Autres

5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)

6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP

7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12

8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE  
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

<b>AGENTS TITULAIRES OU NON</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215</b>
NEANT			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b> NEANT				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b> NEANT				
<b>Autres</b> NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>CATEGORIE DE SERVICE</b>	<b>INTITULE / OBJET DU SERVICE</b>	<b>DATE DE CREATION</b>	<b>N° ET DATE DE DELIBERATION</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui/non)</b>
Régie à seule autonomie financière						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C4</b>

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

**I - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
<b>EXPLOITATION</b>					
DEPENSES	1 567 134,10			1 257 723,34	1 257 723,34
RECETTES	1 567 134,10		500 622,34	757 101,00	1 257 723,34
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	1 462 013,55			1 464 522,25	1 464 522,25
RECETTES	1 462 013,55	37 620,20	344 769,16	1 082 132,89	1 464 522,25

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

**III - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
<b>EXPLOITATION</b>					
DEPENSES	1 567 134,10			1 257 723,34	1 257 723,34
RECETTES	1 567 134,10		500 622,34	757 101,00	1 257 723,34
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	1 462 013,55			1 464 522,25	1 464 522,25
RECETTES	1 462 013,55	37 620,20	344 769,16	1 082 132,89	1 464 522,25
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	<b>3 029 147,65</b>			<b>2 722 245,59</b>	<b>2 722 245,59</b>
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	<b>3 029 147,65</b>	<b>37 620,20</b>	<b>845 391,50</b>	<b>1 839 233,89</b>	<b>2 722 245,59</b>

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 67  
Nombre de membres présents: 40  
Nombre de suffrages exprimés : 51  
VOTES - Pour : 51  
Contre : .....  
Abstentions : .....

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par M. DOVERGNE Alain ,  
A MOREUIL, le 18/04/2024  
M. DOVERGNE Alain ,  
Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire réunie en session Ordinaire  
A MOREUIL, le 18/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil  
Communautaire,

Certifié exécutoire par M. DOVERGNE Alain, compte tenu de la transmission en  
préfecture, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

A ....., le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

---

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

---